

**Israël-PLO Recognition:
Exchange of Letters between PM Rabin and
Chairman Arafat**

**Reconnaissance Israël-OLP :
Échange de lettres entre le Premier
ministre Rabin et le Président Arafat**

Dans cet échange de lettre Israël et l'OLP se reconnaissent mutuellement. Israël a le droit selon l'OLP d'exister et de vivre en paix et en sécurité. L'OLP accepte les résolutions 242 et 338 du Conseil de l'ONU qui visent à l'arrêt des hostilités (1967 et 1973) et à l'échange de territoires contre la paix et au traitement du problème de réfugiés. L'OLP rejette les violences et le terrorisme en Cisjordanie et à Gaza.

**1. LETTER FROM YASSER ARAFAT TO
PRIME MINISTER RABIN:**

September 9, 1993 Yitzhak Rabin Prime Minister of
İsraël

Mr. Prime Minister,

The signing of the Declaration of Principles marks a new era in the history of the Middle East. In firm conviction thereof, I would like to confirm the following PLO commitments:

The PLO recognizes the right of the State of İsrâël to exist in peace and security.

The PLO accepts United Nations Security Council Resolutions 242 and 338.

The PLO commits itself to the Middle East peace process, and to a peaceful resolution of the conflict between the two sides and declares that all outstanding issues relating to permanent status will be resolved through negotiations.

**1. LETTRE DE YASSER ARAFAT AU
PREMIER MINISTRE RABIN :**

9 septembre 1993 Yitzhak Rabin Premier ministre
d'İsraël

Monsieur le Premier ministre,

La signature de la Déclaration de principes marque une nouvelle ère dans l'histoire du Moyen-Orient. J'en suis fermement convaincu, je voudrais confirmer les engagements suivants de l'OLP :

L'OLP reconnaît le droit de l'Etat d'İsraël d'exister en paix et en sécurité.

L'OLP accepte les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

L'OLP s'engage en faveur du processus de paix au Moyen-Orient et d'un règlement pacifique du conflit entre les deux parties et déclare que toutes les questions en suspens concernant le statut permanent seront réglées par la voie de négociations.

The PLO considers that the signing of the Declaration of Principles constitutes a historic event, inaugurating a new epoch of peaceful coexistence, free from violence and all other acts which endanger peace and stability.

Accordingly, the PLO renounces the use of terrorism and other acts of violence and will assume responsibility over all PLO elements and personnel in order to assure their compliance, prevent violations and discipline violators.

In view of the promise of a new era and the signing of the Declaration of Principles and based on Palestinian acceptance of Security Council Resolutions 242 and 338, the PLO affirms that those [articles of the Palestinian Covenant](#) which deny Israël's right to exist, and the provisions of the Covenant which are inconsistent with the commitments of this letter are now inoperative and no longer valid. Consequently, the PLO undertakes to submit to the Palestinian National Council for formal approval the necessary changes in regard to the Palestinian Covenant.

Sincerely,

Yasser Arafat

Chairman

The Palestine Liberation Organization

L'OLP considère que la signature de la Déclaration de principes constitue un événement historique, inaugurant une nouvelle ère de coexistence pacifique, exempte de violence et de tout autre acte mettant en danger la paix et la stabilité.

En conséquence, l'OLP renonce au recours au terrorisme et à d'autres actes de violence et assumera la responsabilité de tous les éléments et personnels de l'OLP afin d'assurer leur conformité, de prévenir les violations et de sanctionner les contrevenants.

Compte tenu du présage d'une ère nouvelle et de la signature de la Déclaration de principes et sur la base de l'acceptation palestinienne des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, l'OLP affirme que les articles du Pacte palestinien qui nient le droit d'Israël à exister et les dispositions du Pacte qui ne sont pas conformes aux engagements énoncés dans cette lettre sont désormais inopérants et sans objet. En conséquence, l'OLP s'engage à soumettre au Conseil national palestinien, pour approbation formelle, les modifications nécessaires concernant le Pacte palestinien.

Sincèrement,

Yasser Arafat

président

L'Organisation de libération de la Palestine

**2. LETTER FROM YASSER ARAFAT TO
NORWEGIAN FOREIGN MINISTER:**

September 9, 1993

His Excellency
Johan Jorgen Holst
Foreign Minister of Norway

Dear Minister Holst,

I would like to confirm to you that, upon the signing of the Declaration of Principles, the PLO encourages and calls upon the Palestinian people in the West Bank and Gaza Strip to take part in the steps leading to the normalization of life, rejecting violence and terrorism, contributing to peace and stability and participating actively in shaping reconstruction, economic development and cooperation.

Sincerely,

Yasser Arafat
Chairman
The Palestine Liberation Organization

**2. LETTRE DE YASSER ARAFAT AU
MINISTRE NORVÉGIEN DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES :**

Le 9 septembre 1993

Son Excellence

Johan Jorgen Holst

Ministre des affaires étrangères de la Norvège

Monsieur le Ministre Holst,

Je voudrais vous confirmer que, dès la signature de la Déclaration de principes, l'OLP encourage et appelle le peuple palestinien de Cisjordanie et de la bande de Gaza à prendre part aux mesures visant à normaliser la vie, à rejeter la violence et le terrorisme, à contribuer à la paix et à la stabilité et à participer activement au processus de reconstruction, au développement économique et à la coopération.

Sincèrement,

Yasser Arafat

président

L'Organisation de libération de la Palestine

**3. LETTER FROM PRIME MINISTER RABIN
TO YASSER ARAFAT:**

September 9, 1993

Yasser Arafat
Chairman
The Palestinian Liberation Organization

Mr. Chairman,

In response to your letter of September 9, 1993, I wish to confirm to you that, in light of the PLO commitments included in your letter, the Government of İsrâel has decided to recognize the PLO as the representative of the Palestinian people and commence negotiations with the PLO within the Middle East peace process.

Yitzhak Rabin
Prime Minister of İsrâel

**3. LETTRE DU PREMIER MINISTRE RABIN
À YASSER ARAFAT :**

Le 9 septembre 1993

Yasser Arafat
président

L'Organisation de libération de la Palestine

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 9 septembre 1993, je tiens à vous confirmer qu'à la lumière des engagements pris par l'OLP dans votre lettre, le gouvernement d'İsrâel a décidé de reconnaître l'OLP en tant que représentant du peuple palestinien et d'entamer des négociations avec l'OLP au sein du processus de paix au Moyen-Orient.

Yitzhak Rabin
Premier ministre d'İsrâel